

profonde. Un autre motif l'avait déterminée à prendre ce parti : celui-là était entre elle et Dieu seulement. La pieuse veuve voulait être pauvre et obscure comme Jésus-Christ.

Lorsque Marguerite avait pris congé de sa famille, Adrienne l'avait embrassée avec une douleur de commande et une joie véritable, parce qu'elle finissait, après avoir chanté sur tous les tons des hymnes à l'amitié, au dévouement pour le malheur, etc., elle finissait, dis-je, par trouver que son rôle de consolatrice était trop long et trop fatigant à jouer. Déjà, dans ses tête-à-tête avec Marguerite, elle parlait beaucoup plus des prospérités du général que du désastre de son amie ; ce qu'elle ne faisait, disait-elle, que pour distraire la pauvre malheureuse de ses peines. On reconnaît ici l'adresse que mettent les égoïstes à parer leur dureté réelle d'une apparente sagesse. On doit, répètent-ils sans cesse, se garder de s'appesautir sur des maux irrémédiables. Excellent moyen qu'ils repliquent à toutes les douleurs d'autrui seulement ; car, pour les leurs, il n'en est pas de même, et il veulent contraindre l'univers entier de pleurer avec eux.

Enfin Marguerite arrive à Savenay. Au bout d'un mois, les fripons sont congédiés, les honnêtes gens encouragés. Chacun a son besoin bien expliqué, bien classé : tous marchent sans se heurter, et s'il s'élève quelques contestations, on en appelle à Marguerite, qui juge l'affaire avec autant de prudence et de douceur que de fermeté.

Marguerite ne se borna pas à ces occupations ; elle fit connaissance avec les pauvres du village, s'établit le garde-malade de tous ceux qui souffrirent, la consolation de tous les affligés, la maîtresse d'école de toutes les petites filles, jusqu'à ce que son fils fût en âge de prendre tous ses moments. C'est en s'occupant des douleurs d'autrui, qu'elle endormit ses propres douleurs. Son cœur, vraiment chrétien, conservait le sentiment de ses peines, mais sans se laisser vaincre par elles.

Tandis que Marguerite se fait une félicité indépendante des hommes, Adrienne se croit au comble du bonheur, parce que son mari, de plus en plus en faveur, réunit à de très belle places le titre de comte et une fortune considérable. Trop occupée de ses plaisirs pour penser à Marguerite, elle ne lui écrit que pour répondre à la lettre qu'elle en reçoit au jour de l'an ; car la pauvre délaissée écrit de temps en temps à celle dont elle a tant à se plaindre : obéissant en cela au précepte divin, qui défend non-seulement toute haine, mais qui nous ordonne de ne pas laisser vieillir le ressentiment dans le cœur de celui qui ne nous aime pas. O charité brûlante de mon Dieu que ne peux-tu t'allumer dans le cœur de tous les hommes ! alors quel peuple de frères nous serions ! les joies du ciel deviendraient le partage de la terre !

Suite et fin au prochain numéro.

AGENCE D'ORNEMENTS ET OBJETS D'EGLISE.

A MONTRÉAL, CHEZ LES SŒURS GRISSES (HOPITAL-GÉNÉRAL.)
A QUÉBEC, " MM. J. ET O. CRÉMAZIE, RUE STE. FAMILLE, No. 9.
A NEW-YORK, " J. C. ROBILLARD, RUE NASSAU, No. 5.

ON VIENT DE RECEVOIR à l'Hôpital-Général de cette ville, un bel assortiment d'ETOFFES D'EGLISE, dont la FRAICHEUR, la VARIÉTÉ, le BON COUT et les PRIX réduits, ne peuvent manquer de mériter l'approbation générale du clergé.

Cette nouvelle importation se compose de DAMAS de toutes couleurs, BROCHÉS OR ET ARGENT FIN, dans les goûts les plus récents. CROIX DE CHASUBLES, à relief, en grande richesse et variété de dessins. GARNITURES DE CHAPES, enrichies de symboles gracieux. BANDES DE DALMATIQUES, appareillant les chasubles et les chapes. ETOLES PASTORALES, en DRAP D'OR et DAMAS, variées. Le tout accompagné d'un ASSORTIMENT COMPLET de FRANGES et GALONS en OR, ARGENT et SOIE de divers dessins et qualités.

—DE PLUS—
Quelques Echarpes de Bénédiction du Très-Saint-Sacrement, [avec gloire au centre], confectionnées en France.

—AUSSI—
Une Chape et deux Dalmatiques en drap d'argent gaufré, et richement brochées en dorures à relief.

EN S'ADRESSANT A L'HOPITAL-GÉNÉRAL, MM. les Curés rencontreront une Garantie irrécusable, de la qualité et de la valeur des articles qu'ils auront choisis, et de plus, [s'ils le désirent], l'avantage de confier aux Dames de cet Etablissement, des ornements qu'elles confectionnent d'une manière plus gracieuse et plus solide qu'on ne les fait à Paris même.

Les objets en Bronze, or ou argent ne seront importés que sur commandes, et livrés, par là même, dans leur fraîcheur et la nouveauté de leurs dessins.

J. C. ROBILLARD, Agent pour Ornements et Objets d'Eglise.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

—A VENDRE,—

LE PETIT ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE DU CANADA, suivi de Notions sur la Grammaire Anglaise et sur l'Arithmétique.—Prix, 5 shillings la douzaine; 6 deniers en détail.—S'adresser au Bureau des Mélanges ou à l'ÉVÊCHÉ.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 19 Décembre 1845.

AVIS.—Pour être vendue par Encaissement Public, au Palais de Justice, aux Trois-Rivières, MARDI, le QUATRIÈME jour d'AOÛT, mil-huit-cent-quarante-six, à ONZE heures de l'avant-midi :

La Propriété Immobilière, connue sous le nom de FORGES DE ST. MAURICE située sur la Rivière St. Maurice, District des Trois-Rivières, Bas-Canada, comprenant la totalité des usines, moulins, fourneaux, maisons d'habitation, magasins, hangars, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins. L'acquéreur ayant le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terre adjacente (n'excluant pas trois-cent cinquante acres,) qu'il pourra avoir au prix de sept shillings et six deniers l'acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre du minéral de fer, durant l'espace de cinq années, sur les Terres de la Couronne, non concédées dans les Fiefs St. Etienne et St. Maurice, connues comme les Terres des Forges, lequel droit cessera sur chaque partie des dits fiefs, aussitôt que telle partie sera vendue, concédée par le gouvernement, ou qu'il en aura disposé autrement, — sans toutefois qu'il soit tenu à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilège. Aussi, le droit (non exclusif) d'acheter du minéral des concessionnaires de la Couronne, ou autres sur la propriété de qui les mines auraient été réservées à la Couronne.

Quinze jours seront accordés au présent Licitateur pour transporter ailleurs les meubles et ustensiles qui lui appartiendront.

Possession sera donnée le second jour d'Octobre, mil-huit cent quarante-six. On exigera un quart du prix d'achat au temps de la vente, et le reste avec intérêt en trois versements annuels égaux. Les Lettres Patentes seront expédiées lorsque le paiement sera parfait.

On peut voir des plans de la propriété à ce bureau.

7ME. FEVRIER, 1846.

N. B.—Aucune partie du Prix de Vente des Forges ne sera reçue en Script. D. B. PAPINEAU. C. T. G.

La "Gazette du Canada" insérera cet avis, ainsi que les autres papiers nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente.—10 Fév.

L'ART EPISTOLAIRE.

PAMPHLET de 72 pages; donnant les principes de cet Art, particulièrement appliqués à ce pays; par un Canadien, suivi d'exemples de lettres d'Affaires, de Condoléance, d'Introduction, de recommandation etc. etc.

Ce Pamphlet est arrangé de manière à être mis en usage dans les écoles élémentaires. L'auteur ayant eu soin de retrancher toute lettre d'amour etc.

On le trouve aux librairies de MM. Fabre et Cie., rue St. Vincent. C. F. Leprohon, rue Notre-Dame. Rolland et Thompson, rue St. Vincent. Chapeleau et Lamothe, rue St. Gabriel, et chez la soussignée, rue St. Amable, Bureau de l'Arbre.

Prix, 20 sous; 7s. 6d. la douzaine.

F. CINQ-MARS.

ATELIER DE RELIEUR.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

REMERCIENT sincèrement les MM. du Clergé et le public en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les prévenir qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. Gabriel, faisant face à la rue St. Thérèse à quelque pas de leur ancienne demeure.

Ils ont l'honneur de prévenir les MM. du Clergé, les Marchands, les Instituteurs et autres qu'ils viennent d'ouvrir un Magasin de Livres d'Ecoles à l'usage des Frères de la Doctrine Chrétienne et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

Ils sont prêts à exécuter toutes Reliures de Livres suivant les ordres qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un Partage des Ouvrages.

Montréal, 24 juin 1845. CHAPELEAU & LAMOTHE.

FRANÇOIS XAVIER DEROME, Horloger, rue St. Denis, près de l'Évêché. 6 Février.

LIVRES A L'USAGE DES ECOLES CHRETIENNES ET AUTRES.

A CINQ PAR CENT,

Meilleur marché que partout ailleurs.

LES Soussignés viennent encore de réduire le prix de leurs Livres à l'usage des Ecoles, il devient inutile pour eux d'en fournir de nouveau une liste avec prix, exposés qu'ils sont d'en réduire encore les prix de jour en jour, ils s'engagent à les vendre A CINQ PAR CENT, meilleur marché que partout ailleurs, POUR ARGENT COMPTANT.

Rue St. Vincent, No. 3, } 6 novembre 1845.

E. R. FABRE et Cie.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

Les MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Table with 2 columns: Description of ad insertion and Price. Rows include: Six lignes et au-dessous, 1re. insertion (2s 6d); Chaque insertion subséquente (7 1/2d); Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion (3s 1/2d); Chaque insertion subséquente (10d); Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne (4d); Chaque insertion subséquente (1d).

PROPRIÉTÉ DE J. M. BELLENGER ET A. T. LAGARDE, PRES., ÉDITEURS. IMPRIMÉ PAR J. RIVET ET J. CHAPLEAU.